

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 1941



3158

Le dix-neuf janvier mil neuf cent quarante et un, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Beze, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Tignois, maire.

Étaient présents: M. M. Gar. Maulliet, Caujean, Guérin, Tignois, Lorin, Marchezau, Fabrice, Barreau, Janceau, Landrieu, Gendronneau, Goutière, Hammond, Peignon, Giraud, Boutin, Massier, Blouet, Ollive et Charlot.

Étaient absents: M. M. Hervouet, Turpin, excois, Ordronneau, Lefort et Choumchon.

Les Conseillers présents formant la majorité des Membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.

Convention pour la construction d'un Hôtel des Postes à Pont-Rouveau. M. le Maire expose qu'à la suite de la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 1940, il a eu une entrevue à la Direction des Postes avec M. Cabary, Inspecteur, au sujet de l'établissement d'un projet de convention à passer entre la Commune et l'Administration des Postes, fixant la participation communale aux dépenses de construction d'un hôtel des postes, à Pont-Rouveau, sur un terrain communal, situé en bordure de la nouvelle route nationale n° 23 et de la rue Victor Hugo.

Lecture est ensuite donnée du projet de convention.

Après cet exposé et après avoir connaissance du document ci-dessus, le Conseil Municipal délibère et autorise le Maire à signer le projet de convention tel qu'il est établi, engageant la Commune à participer pour une somme forfaitaire de cinquante mille francs, à la dépense de construction d'un hôtel des postes.

Cette somme sera fournie par la cession, en toute propriété, à l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, de quatre cents mètres carrés de terrain, situé au lieu ci-dessus indiqué, évalué seize mille francs et par un versement complémentaire de trente-quatre mille francs.

Le crédit de 34.000^{fr} sera pris sur les disponibilités communales et inscrit au budget additionnel de 1941.

Le Conseil Municipal, compte que l'Administration des Postes

fera diligence pour faire exécuter la construction de cet édifice, en projet depuis 1932 et qui devra être digne de notre ville qui compte actuellement 17.000 habitants.

Prêt pour construction de chemins ruraux. - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Préfet, en date du 27 décembre 1940, l'informant qu'en application d'une décision de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et au Travail, du 20 novembre 1940 et sur la proposition de M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, il approuvait les travaux des chemins ruraux :

1° de la Brosse à Grand	99.000 ^f
2° des Trois Moulins à la Blaserie	97.000
Total	196.000

Ces travaux devront être entrepris immédiatement.

La Commune pouvant disposer d'une somme de 60.000^f, une avance de 136.000^f lui est accordée pour assurer l'exécution des travaux.

Le remboursement de cette avance sera effectuée, en partie, par le versement des subventions du Ministère de l'Agriculture, et le reste, soit au moyen des ressources propres de la Commune, soit à l'aide du prêt de la loi du 11 octobre 1940.

Après lecture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de commencer immédiatement les travaux de construction des chemins ruraux ci-dessus indiqués.

Ces travaux seront confiés à l'entreprise qui fournira les conditions les plus avantageuses pour la Commune, et qui devra s'engager à n'utiliser, en sus de la main d'œuvre qu'il emploiera avant l'exécution du marché, que des chômeurs provenant de l'Office de Placement ou d'un industriel désigné par le Commissariat à la lutte contre le chômage.

La Commune ne disposant actuellement que de 60.000^f, le Conseil Municipal demande que l'avance de 136.000^f, qui lui est accordée soit versée à la Caisse du Recouvrement Municipal, aussitôt l'approbation du marché des travaux.

Pour assurer le remboursement de cette avance, en dehors des subventions du Ministère de l'Agriculture, le Conseil demande qu'il soit accordé à la Commune, un prêt couvert par la loi du 11 octobre 1940, qui il s'engage à garantir par les ressources communales ou à l'aide de centimes additionnels nécessaires

à son empiètement.

Acquisition de terrain. - M. le Maire expose au Conseil Municipal que, en exécution d'un arrêté d'alignement, en date du 3 décembre 1940, délivré à Mme Yvonne Godého, pour construction d'un mur de bordure du chemin rural reconnu N° 16 de la Brosse, celle-ci cède à la Commune huit mètres carrés de terrain estimés quarante francs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'autorisation d'acquiescer le terrain dont il s'agit et sollicite la dispense de purge des hypothèques.

La dépense se relevant à quarante francs sera payée sur le crédit de 20.000^{fr} inscrit à l'article 146 du budget primitif de 1941.

Litige Binet. - M. le Maire expose au Conseil, que M. Binet, industriel, malgré les conventions verbales qui ont été tenues par la Commune, poursuit quand même, au Conseil de Préfecture, sa demande de dommages et intérêts, contre la Commune pour perte subie par suite d'un orage et envahissement de son établissement par les eaux.

Cui est exposé, le Conseil Municipal, se soumet à sa délibération du 8 août 1939 qui autorise le Maire à soutenir l'affaire.

Rue de la Bassé-Lande; échange de terrains. - M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est entré en pourparlers avec M. Graton Jean-Baptiste pour la cession du terrain nécessaire à l'assiette de la rue, qui doit de la propriété et dont la superficie est de 150 m².

M. Graton accepte de céder ce terrain à condition que la Commune lui donne en échange les excédents qui le joignent sur la rue Mazureau. Mais comme ces excédents ont une superficie moindre que celle du terrain qui il abandonne, il demande dans sa lettre d'offre que la Commune établisse à ses frais, une clôture en garniture le long de sa propriété, devant la nouvelle rue de la Bassé-Lande.

D'après les plans et procès-verbal d'estimation établis par le voyer communal, M. Graton céderait à la commune de Roze 150 m² de terrain estimés 15^{fr} le mètre carré, soit au total 2.250^{fr}. Il recevrait en échange, en bordure de la rue Mazureau, 93 m² estimés 1.395^{fr}. D'où il résulte que la somme à payer à M. Graton serait de 855^{fr}.

Cui est exposé et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte l'offre de M. Graton et décide que la dépense d'établissement de la clôture sera prélevée

sur le crédit de l'article 54 "Entretien des rues et places publiques.
Il demande à M. le Préfet de bien vouloir autoriser l'échange
dont il s'agit avec dispense de purge des hypothèques.
Lotissement Vauve Gargon, rue Ledere. - M. le Maire soumet à
l'approbation du Conseil les plans et cahier des charges d'un
projet de lotissement d'un terrain, situé rue Ledere, d'une
superficie de 2.500 m², appartenant à M^{me} Vauve Gargon. Le
projet est présenté par M. Chédoré, géomètre-expert à Nantes,
3, rue Des d'âne.

Après avoir pris connaissance de ces documents et après
avoir délibéré, le Conseil accepte le projet de lotissement
tel qu'il est établi, sous réserve que les deux lots situés
en bordure de l'avenue, côté ouest, devront prendre l'eau
sur leur propre terrain, et ne pas être approvisionnés par les
puits situés de l'autre côté de l'avenue projetée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée
à onze heures trente et les Membres présents ont signé au registre
les dix jours, mois et an.

Ger Vaillants J. Guerin Marchébas Fabrice Moreau
 Landreau Haumont Bassier F. J. J. J.
 Boutequin Collin Fauconnier
 F. Signais

Convocation du Conseil Municipal

Le seize février mil neuf cent quarante-et-une, à dix heures
trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rezé
se réunira en séance ordinaire, à la Mairie, lieu ordinaire
de ses séances

Ordre du jour

Déficit des tramways; arrêté de mise en demeure
 Certains de jeux
 Travaux de la salle des fêtes
 Demande de classement de chemins dans la voirie rurale
 Travaux des chemins ruraux de la Brotte et de la Claronie
 Affaires diverses
 Assistance

Le 16 février 1941

Le Maire

F. Signais